

! ATTENTION !
MISE EN SERVICE DE LA GARANTIE LÉGALE DE CONFORMITÉ

DATE D'ACHAT :
NOM DU CLIENT :
N° DE SÉRIE DU MOTEUR :
MARQUE ET MODÈLE DU MOTEUR / BATEAU :

ATTESTATION D'INSTALLATION ET D'USAGE CONFORME

NOM DE L'INSTALLATEUR :
N°SIREN DE L'INSTALLATEUR :
DATE D'INSTALLATION :

Cochez les cases correspondantes :

- Les pièces ont été contrôlées 24H maximum après la livraison,
- L'installateur a inspecté avant tout montage les pièces et a préparé son installation en prenant connaissance des modes d'emploi des fabricants,
- L'installateur a vérifié l'application correcte des recommandations du fabricant concernant la compatibilité d'utilisation et les méthodes à utiliser,
- L'installation est réalisée par du personnel compétent sous sa seule responsabilité,
- L'installateur a pris en considération les consignes spécifiques suivantes :

Les articles vendus ont une garantie limitée pour les défauts de fabrication, les périodes peuvent varier de 2 ans à 3 mois en fonction de l'application du produit et du type de navire où ils ont été installés (7ème / 6ème / 5ème liste), excluant les articles considérés comme des consommables, ampoules, produits électriques, batteries et autres.

IBOATIC n'est pas responsable :

- x Des défauts et conséquences liés au transport,
- x Des conséquences d'une installation défectueuse ou inappropriée de tout élément n'incluant pas les solutions d'installation,
- x Des défauts d'installation ou d'utilisation inadéquate,
- x D'une installation d'articles non destinés à ce modèle,
- x Des dommages dus à une cause externe (accident, foudre, fluctuation de courant...),
- x Des modifications d'installations ou de bateaux destinés à la compétition,
- x D'une usure normale d'un produit.

Je m'engage à apporter la preuve de ces éléments sur simple demande, pour valoir ce que de droit,

Nom et Signature du Client

Nom et Signature de l'Installateur

Signature du Fournisseur
IBOATIC – M. Perhirin